

Histoire de l'Italie médiévale

Jacques Chiffolleau, Étienne Hubert et Jean-Michel Poisson



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17515>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 297-298

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Jacques Chiffolleau, Étienne Hubert et Jean-Michel Poisson, « Histoire de l'Italie médiévale », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17515>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de l'Italie médiévale

Jacques Chiffolleau, Étienne Hubert et Jean-Michel Poisson

Jacques Chiffolleau et Étienne Hubert, *directeurs d'études*
Jean-Michel Poisson, *maître de conférences*

Histoire et archéologie de l'Italie médiévale

- 1 CE séminaire collectif se propose d'examiner les grandes tendances de l'historiographie actuelle dans les domaines de l'histoire politique, économique, sociale et religieuse et de l'archéologie médiévales.
- 2 Rinaldo Comba, professeur à l'Université de Milan, a ouvert le séminaire en présentant ses recherches récentes sur l'histoire monastique à l'époque de la Réforme de l'Église. C'est en particulier l'histoire des cisterciens et des chartreux dans le Piémont qui a retenu son attention dans la perspective d'une relecture des travaux de Tellenbach et de ses disciples. L'examen des abbayes et prieurés fondés ou réformés par les familles seigneuriales locales (marquis de Saluces, seigneurs de Morozzo...) montre que la thèse de l'*Ecclesia propria* avancée par Tellenbach ne peut être appliquée indistinctement dans cette région dans la mesure où les grands ordres monastiques n'ont jamais laissé aux pouvoirs locaux le contrôle des abbayes et des prieurés qu'ils avaient fondés. En effet, les fondations monastiques régionales ne peuvent se réduire à des entreprises économiques ni aux enjeux politiques et symboliques qui déterminent l'action des familles seigneuriales locales. Dans l'examen des rapports entre histoire monastique et histoire sociale, il conviendrait de réévaluer non seulement les imbrications entre intérêts religieux, économiques et politiques mais également la part de la spiritualité dans les horizons mentaux de la société médiévale.
- 3 De son côté, Patrick Gilli, professeur à l'Université de Montpellier et membre de l'Institut universitaire de France, est venu présenter une synthèse sur la figure sociale des juristes dans les derniers siècles du Moyen Âge. À la fin du XIV^e siècle et au début du suivant, un nombre conséquent de collèges de juristes se dotent de statuts, souvent à la demande des autorités urbaines elles-mêmes. La singularité de l'institution collégiale

des cités d'Italie du Nord tient à la place institutionnelle que cette appartenance leur confère. Une des difficultés pour le chercheur désireux de comprendre le fonctionnement de l'institution tient en premier lieu à l'ambiguïté sémantique du terme de *collegium doctorum*, puisque la même expression peut désigner un collège académique commis à la collation des grades ou un organisme para-universitaire et communal au sein duquel se recrutent les magistrats. Cette dualité sémantique n'est pas du reste totalement éclaircie par les attributions spécifiques de chacun des deux types de collèges, puisque l'examen plus détaillé de leur fonctionnement montre des zones troublantes d'interférences : le collège professionnel contrôlant en partie le collège académique, comme à Bologne, par exemple. Le séminaire a cherché à éclaircir cette institution qui est devenue dans l'Italie post-communale, mais pas encore seigneuriale, un rouage-clé qui allait progressivement conduire à la fonctionnarisation des juristes, eux qui aux siècles précédents avaient su se rendre indispensables à la vie sociale, sans pour autant être intégrés *ex officio* dans l'organigramme fonctionnel des institutions urbaines.

- 4 Dans le domaine de l'archéologie, Sauro Gelichi, professeur à l'Université de Venise, a présenté une synthèse sur l'histoire et l'archéologie des villes du haut Moyen Âge en Italie. Le constat d'un certain regain d'intérêt pour la ville post-antique l'amène à examiner la question d'abord du point de vue de l'historiographie. À une période d'« histoire sans archéologie » (jusqu'aux années 1970) où les historiens parlaient de la ville du haut Moyen Âge sans la connaître, a succédé une période d'« archéologie sans archéologie » (1970-1980), basée essentiellement sur des études de topographie urbaine, puis une période d'« archéologie pour l'histoire » (1980-1990). Les études les plus récentes ont vu se développer une archéologie urbaine qui a permis de renouveler largement l'histoire des villes. À partir de nombreux exemples pris dans le domaine italien, territoire à haute densité urbaine, S. Gelichi développe plusieurs thèmes propres au haut Moyen Âge, tels que les villes réduites, les nouvelles villes et les villes abandonnées. Il s'interroge aussi sur le degré d'urbanisation à cette époque, notamment quand on constate la simplification des espaces habités. Enfin, ont été présentés les développements futurs de ce thème de recherche, notamment en Vénétie, en appelant à la programmation de nouvelles enquêtes.
- 5 C'est enfin à une nouvelle lecture du célèbre Catasto florentin de 1427 pour l'histoire de la Toscane et de ses villes à la fin du Moyen Âge que Céline Pérol, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand-II, a consacré son intervention. Il s'agit pour elle, après d'autres, d'élaborer une histoire régionale au moment du passage entre une Toscane communale à la Toscane florentine, autrement dit au passage d'une région polycentrique à une région centralisée. L'affirmation politique de Florence, par l'imposition de pouvoirs formels (notamment la fiscalité) et informels (clientèles, acquisitions foncières...) assurant la présence régionale des Florentins, est allée de pair avec la formation d'une région économique. C'est principalement aux relations entre les villes secondaires que s'est intéressée Céline Pérol au cours du séminaire. L'examen du réseau de crédit (charges, montant et nature des créances, étude des créanciers) dont témoigne le Catasto montre l'existence de réalités subrégionales qui ne s'arrêtent pas aux frontières politiques et dont l'importance ne correspond pas à la hiérarchie démographique des villes ; il fait apparaître également une hiérarchie des flux et des dynamiques économiques et sociales qui atteste un maillage particulier dont la

géographie et l'histoire doivent encore faire l'objet de recherches approfondies pour en comprendre la formation, le fonctionnement et, au bout du compte, la signification.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe, Monde méditerranéen